



Démissionné d'un CDI (distance, fatigue... en vu d'un CDD)

Par **marine10**, le **01/12/2011** à **16:29**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI depuis 7 mois à 21h par semaine, mais ayant trouvé un autre emploi dans ma ville, je pense qu'il faut que je demisionne. (Mon CDI est à 100km de chez moi et ça me fatigue beaucoup physiquement). Seulement voilà ,quitté un CDI pour CDD me fait peur car si je ne suis pas garder ou bien que ça ne me convient pas, es ce que je pourrais toucher les assedics?

Merci

Par **P.M.**, le **01/12/2011** à **20:00**

Bonjour,

Démisionner d'un CDI pour un CDD n'ouvre jamais droit à indemnisation directe par Pôle Emploi et il faudra que vous ayez travaillé au minimum pendant 3 mois ou 455 h en une ou plusieurs fois sans être à l'origine de la rupture pour ouvrir des droits...